## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Air Wick Air Freshener - Cool Linen and White Lilac

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit

Air Wick Air Freshener - Cool Linen and White Lilac

Distribué par

Reckitt Benckiser LLC.
 Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc. 1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

**CANADA** 

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro d'appel d'urgence

(Medical)

: 1-800-338-6167

Numéro d'appel d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

**Utilisation du produit** 

: Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols)

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

 n° SDS
 : D0301278

 Formulation #:
 : #0299269\_2

<u>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</u>

Non applicable.

## 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 1/13

## 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

**Stockage** : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination
Éléments d'une étiquette complémentaire

Non applicable.Aucun connu.

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

## 3. Information sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Ethyl alcohol disodium tetraborate decahydrate	2.5 - 5 0.1 - 1	64-17-5 1303-96-4

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 2/13

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### **Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs** appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs** inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

: FF0299269 2 Code # n° SDS : D0301278 **Date d'édition** : 15/12/2015. 3/13

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

#### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 4/13

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

#### **Control**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Ethyl alcohol	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).
	STEL: 1000 ppm 15 minutes.
	OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
	TWA: 1000 ppm 8 heures.
	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).
	TWA: 1000 ppm 10 heures.
	TWA: 1900 mg/m³ 10 heures.
	OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).
	TWA: 1000 ppm 8 heures.
	TWA: 1900 mg/m³ 8 heures.
disodium tetraborate decahydrate	OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).
	TWA: 5 mg/m³ 10 heures.
	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction
	inhalable
	STEL: 6 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fraction
	linhalable

## Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 5/13

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## 9. Propriétés physico-chimiques

#### **Apparence**

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible. : Non disponible. Seuil de l'odeur pH : Non disponible. Point de fusion : Non disponible. : >75°C (>167°F) Point d'ébullition

Point d'éclair : coupelle fermée: >100°C (>212°F) []

Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Limites inférieure et : Non disponible.

supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Pression de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : Non disponible. Solubilité : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

: FF0299269 2 n° SDS : D0301278 **Date d'édition** : 15/12/2015. 6/13 Code #

## 9. Propriétés physico-chimiques

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

. Viscosité

: Non disponible.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

Chaleur de combustion : 0.0000058 kJ/g

## 10. Stabilité du produit et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition : dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethyl alcohol	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat	124700 mg/m³ 7 g/kg	4 heures
disodium tetraborate decahydrate	DL50 Orale	Rat	2660 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Ethyl alcohol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.06666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

Code # : FF0299269\_2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 7/13

## 11. Informations toxicologiques

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

#### **Cancérogénicité**

Non disponible.

#### **Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Ethyl alcohol	-	1	-

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### **Tératogénicité**

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

Effets immédiats

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

**Effets immédiats** : Non disponible.

possibles

Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 8/13

## 11. Informations toxicologiques

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Ethyl alcohol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Artemia franciscana - Larve	96 heures 48 heures 48 heures
disodium tetraborate	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce Aiguë CE50 1645 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Ulva pertusa Poisson - Gambusia holbrooki - Larve Crustacés - Cypris subglobosa	4 jours 96 heures 12 semaines 48 heures
decahydrate	3 3 11 1111	,, · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

#### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Ethyl alcohol	-0.35	-	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Date d'édition : 15/12/2015. 9/13 Code # : FF0299269\_2 n° SDS : D0301278

## 12. Informations écotoxicologiques

Effets nocifs divers

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	<b>Autres informations</b>
Classification pour le DOT	UN1950	Aerosols	2.2	-	$\Diamond$	Quantité limitée
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.2	-	$\Diamond$	Quantité limitée
Classement mexicain	UN1950	AEROSOLES	2.2	-	$\Diamond$	Quantité limitée
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.2	-	$\Diamond$	Quantité limitée
Classe IATA-DGR	UN1950	Aérosols, non- inflammables	2.2	-		See DG List

GE\*: Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) PAIR: 7-hydroxycitronellal; 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3enecarbaldéhyde; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; Alcool butylique tertiaire; αhexylcinnamaldéhyde

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Liste des précurseurs contrôlés par le département du commerce: Triéthanolamine

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.

: FF0299269 2 n° SDS : D0301278 **Date d'édition** : 15/12/2015. 10/13 Code #

## 15. Informations réglementaires

CWA (Clean Water Act) 311: Sodium, hydroxyde de

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

Class I Substances

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

**Class II Substances** 

: Non inscrit

DEA List I Chemicals

(Precursor Chemicals)

: Non inscrit

**DEA List II Chemicals** (Essential Chemicals)

: Non inscrit

**SARA 302/304** 

Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

**SARA 311/312** 

Classification : Décompression soudaine

Information sur les composants

Nom	70		Décompression soudaine		immédiat (aigu) pour	Danger d'intoxication différée (chronique)
Ethyl alcohol disodium tetraborate decahydrate		Oui. Non.	Non. Non.	Non. Non.	Oui. Non.	Oui. Oui.

#### Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; ALCOHOL

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: DENATURED ALCOHOL

Éléments de l'étiquette

**Recommandations** : Les individus souffrant d'une sensibilité aux parfums doivent être prudents lors de

l'utilisation de ce produit. Les rafraîchisseurs d'air ne remplacent pas de bonnes

pratiques d'hygiène.

## 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 11/13

#### 16. Autres informations

**Protection individuelle** 

A

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** 



NFPA (30B) aérosol Inflammabilité

Teneur 1

Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition Date de publication

: 15/12/2015. : 14/08/2014.

précédente

: 1

**Version** 

: Reckitt Benckiser Hull (UK) Élaborée par

> Dansom Lane Hull, HU8 7DS **United Kingdom** T +44 (0)1482 326151 F +44 (0)1482 582532

: FF0299269 2 n° SDS : D0301278 **Date d'édition** : 15/12/2015. 12/13 Code #

### 16. Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.

Code # : FF0299269 2 n° SDS : D0301278 Date d'édition : 15/12/2015. 13/13